

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019.

Le Maire ouvre la séance à 20h15. En dehors de Christophe MOUQUET, excusé, tous les membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1.Compte administratif 2018.

La section fonctionnement dégage un excédent de 36 921,98€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 98 007,50€, soit un excédent total de 134 929,48€. Pour la section investissement, il est constaté un excédent de 40 501,06€ qui efface le résultat antérieur cumulé négatif de 3 249,26€, soit au final un résultat excédentaire cumulé de 37 251,80€.

Avant de faire procéder au vote par le doyen d'âge, le Maire propose de se retirer. Le Conseil donne son accord pour que le maire reste dans la salle. Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité. Délibération n°12.

2.Reprise des résultats.

Le Conseil décide de reporter au budget primitif 2019 les résultats mentionnés ci-dessus, avec éclatement sur différents comptes. Délibération n°13.

3.Budget primitif 2019.

La section fonctionnement est nécessairement présentée à l'équilibre à hauteur de 379 789€. Il en est de même pour la section investissement à hauteur de 969 716€.

Après diverses demandes de précisions, le budget primitif 2019 est finalement adopté à l'unanimité. Délibération n° 14.

4.Question diverse donnant lieu à délibération.

. *Eclairage public.* Le Conseil émet un avis favorable pour l'installation d'un lampadaire supplémentaire à Toupray et de plusieurs autres sur la route de Serqueux. Montant total des travaux chiffrés par SDE 76 = 21 948,06€ TTC dont 9 678€ à la charge de la commune. Délibérations n° 15 et 16.

5. Autres questions diverses.

. *Une parcelle de bois de 67a* se trouve à vendre à La Haye Macrelle, parcelle contigüe à une de celles déjà possédées par la commune. Après un échange de points de vue, le Maire propose au Conseil un vote à bulletin secret. Un premier vote ne dégage pas de majorité absolue : 5 OUI pour formuler une candidature d'acquisition auprès de la SAFER, 4 NON et un bulletin blanc. Un deuxième tour se conclut par un résultat identique soit une majorité relative en faveur du OUI. La commune se portera donc candidate à l'acquisition de la parcelle. Il est cependant convenu qu'une délibération devra intervenir avant décision d'achat si la candidature de la commune est retenue. Un conseiller fait remarquer que le budget primitif a été voté sans mention de l'éventualité de cet achat.

. Un conseiller fait état d'un *conflit de voisinage lié à l'occupation illicite d'un chemin communal*. Après évocation de plusieurs situations identiques sur la commune, le Conseil décide de procéder à une visite des chemins communaux supposés détournés de leur destination. Le Conseil envisage d'entreprendre le cas échéant une normalisation de ces anomalies avec en premier lieu l'envoi de courriers

recommandés aux propriétaires et locataires avec mise en demeure assujettie d'une date butoir. La tournée des chemins s'effectuera samedi 4 mai, rdv à 14h à la mairie.

. Le Conseil donne son accord pour le *remplacement de la gazinière* de la cantine. Deux devis seront recherchés.

. En réponse à une demande formulée par l'enseignante de l'école maternelle, le Conseil émet un avis favorable pour la mise à disposition, lorsqu'il sera libéré, du local de la chaufferie pour le *stockage des jeux d'extérieur de l'école*, en respectant la zone réservée aux archives communales. Par contre, le Conseil décide de ne pas attribuer l'actuel garage du tracteur-tondeuse qui doit être démolé.

. *Le permis de construire de la « salle des fêtes »* sera tout prochainement adressé à la sous-préfecture pour contrôle de régularité, la DDTM ayant levé son avis initial défavorable. Le Conseil s'en réjouit et espère une solution à court terme, ce qui permettrait le lancement des appels d'offres.

. Un conseiller interroge sur la suite donnée à la demande de mise en service de *l'arrêt du bus scolaire rue de La Corbière*. Le SIVOS est toujours dans l'attente de la réponse des services habilités.

. Un conseiller informe le Conseil du *changement de président au Comité des fêtes* et soumet l'idée que l'actuel hangar abritant le matériel communal soit attribué au dit Comité. Le Maire se déclare favorable à ce projet. Un autre conseiller souhaite que soit souligné l'engagement manifesté pendant une douzaine d'années par le président sortant à la tête du Comité des fêtes.

. Dans le cadre des travaux de remplacement du réseau d'adduction d'eau rue de la Croix Colos, l'entreprise CISE TP posera un *branchement d'attente pour la mise en place d'une réserve incendie*. Un conseiller rappelle que cette opération est à intégrer à l'étude plus globale de la protection incendie sur l'ensemble de la commune que le Conseil a décidé d'entreprendre lors de sa précédente séance.

. L'emplacement récemment évoqué rue de la Croix Colos pour l'implantation de *l'antenne mobile* n'est pas retenu par les services techniques compétents. Un nouveau rendez-vous sera programmé pour arrêter un nouveau site.

. Une réunion avec la DDI est fixée au 25 avril pour concrétiser la réalisation des *travaux prévus sur la D56* à hauteur de l'entreprise D'HONT.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 23h20.